

PROCÈS-VERBAL
du CONSEIL DE FACULTÉ
du 13 mars 2017
sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents : Mme Sandrine Caron ; M. Didier Choplin ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc ; Mme Anne Etienney de Sainte-Marie ; M. Didier Guével ; Mme Dominique Hiebel ; M. Guilhem Julia ; M. Franck Laffaille ; M. Le Breton de Vannoise ; M. Damien Mannarino ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; Mme Anne Penneau ; Mme Gwenaëlle Perrier ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; Mme Muriel Tapie-Grime

Était excusée : Mme Faten Hidri

Étaient représentés : Mme Valérie Grimaud ; Mme Dominique Kimmerlin ; M. Antoine Pécoud

Invitée permanente : Mme Sandra Cochot

Ordre du jour :

1. Informations diverses ;
2. Procès-verbal de la réunion du Conseil du 9 janvier 2017 (*) ;
3. Motion en faveur de Monsieur le Professeur Ibrahim Ö Kaboglu (*) ;
4. Convention avec le lycée Paul Éluard de Saint-Denis (*) ;
5. Conventions internationales (*) ;
6. Motion en faveur de la prise en charge par l'Université des frais avancés par les membres du CNU (*) ;
7. Licence professionnelle « Marchés publics » (*) ;
8. Composition de la commission de sélection en vue de l'admission en première année d'un Master de la Mention Science politique (*) ;
9. Situation transitoire des étudiants redoublant la première année d'un Master de la Mention Science politique (*) ;
10. Prise en charge des étudiants en difficulté en première année des Licences de l'UFR (*) ;
11. Orientations à retenir pour l'avenir de la LAP (*) ;
12. Subventions à projet d'étudiants (*) ;
13. Questions diverses.

(*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

Monsieur le Doyen Didier Guével ouvre la séance à 10h.

1) Informations diverses

Des informations sont communiquées, notamment, à propos : du résultat des dernières élections universitaires ; de la nouvelle lettre de demande en vue d'obtenir un financement de l'IDEX ; du local dédié aux ATER ; du futur décret relatif aux Masters dérogatoires ; d'un futur texte prévoyant une information obligatoire des

étudiants de Licence sur la suite de leur cursus, ce que l'UFR DSPS fait depuis quatre ans avec sa présentation solennelle des Masters ; d'un texte attendu réformant le statut des enseignants chercheurs (échelon de plus pour les MCF enseignant beaucoup... ce qui est impossible à P13 à cause de l'optimum pédagogique local) ; du portail « *trouvermonmaster.gouv* » qui est ouvert depuis le 1^{er} février et qui ne concerne que les entrées en Master 1 ; d'APB et de la conférence du Doyen donnée au lycée Paul Éluard de St Denis ; du fait que toutes les décisions de refus d'un cursus devront être désormais pleinement motivées (mention écrite des « *considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de la décision* ») ; du sondage en matière de légistique ; des formations courtes (un appel à contribution en vue de dispenser des formations présentant l'actualité d'un domaine de compétence est lancé) ; des trois bureaux obtenus (dont un de quatre places) sur le Campus Condorcet ; du fait que le Bureau s'est associé au programme PAUSE (étudiants réfugiés) ; des remerciements exprimés à toutes et tous pour les auto-évaluations ; des remerciements exprimés aux participants des deux commissions de réforme des maquettes (Licences et Masters) qui travaillent depuis 2016 ; de l'organigramme du SREI et des 19% d'enseignants titulaires dans l'UFR.

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 9 janvier 2017

Aucune modification de ce procès-verbal n'étant demandée, ledit procès-verbal est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

3) Motion en faveur de M. le Professeur Ibrahim Ö Kaboglu

M. Kaboglu (éminent Professeur turc invité par le CERAP) s'est vu retirer son passeport et a été démis de ses fonctions en Turquie.

La motion suivante est soumise à la discussion et au vote du Conseil :

« Monsieur le Professeur Ibrahim Ö Kaboglu, Universitaire turc et professeur invité, cette année encore, à Paris 13, est actuellement empêché de rejoindre l'un de nos laboratoires (le CERAP), son passeport lui ayant été confisqué, comme à bien d'autres universitaires de son pays. Le Conseil de gestion de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, Université Sorbonne Paris Cité, demande au gouvernement de Turquie que ce collègue puisse exercer librement ses fonctions universitaires »

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention et un refus de prendre part au vote)

Cette motion sera transmise à M. le Président de l'Université pour suites à donner.

4) Convention avec le lycée Paul Éluard de Saint-Denis

Il s'agit d'établir une convention afin de développer des relations plus étroites avec cet établissement, dans le cadre des opérations régulièrement menées avec les lycées de l'Académie et au-delà. Le Doyen propose que des collègues de ce lycée puissent venir nous présenter l'état des sciences, par exemple, en matière de simulations

multiphysiques, de prototypage ou de modélisation. Mme Penneau faisant remarquer que ces questions sont déjà bien connues et n'étant pas contredite, le projet n'est pas soumis au vote.

Monsieur Le Breton de Vannoise présente, à cette occasion, les manifestations organisées par le Tribunal de Grande Instance à destination des élèves des classes de 3^{ème} (procès simulés...).

5) Conventions internationales

La Faculté a accueilli une collègue kazakhe et un projet pouvant associer, dans une réflexion commune, des chercheurs kazakhs, coréens et français est évoqué. Un avenant est en cours d'élaboration avec l'Université de Para au Brésil.

6) Motion en faveur de la prise en charge par l'Université des frais avancés par les membres du CNU

La motion suivante en faveur de la prise en charge par l'Université des frais avancés par les membres du CNU est soumise à la discussion et au vote du Conseil :

« Le Conseil de gestion de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, Université Sorbonne Paris Cité, en l'absence de réponse des services communs de l'Université, demande que ces derniers remboursent les frais d'hébergement, de restauration et de transport des membres du Conseil national des Universités de notre établissement, l'Université Paris 13 recevant du ministère une dotation à cette fin »

Vote favorable à l'unanimité (moins deux abstentions)

7) Licence professionnelle « Marchés publics »

Le dossier, n'ayant pas été transmis par l'IUT, la discussion et le vote sont reportés.

8) Composition de la commission de sélection en vue de l'admission en première année d'un Master de la Mention Science politique

En raison de la réforme imposée pour les Masters de la Mention Science politique, il est proposé au Conseil, à titre transitoire, la création de deux commissions de sélection en vue de l'admission en première année, commissions ainsi organisées :

*« À titre transitoire, pour l'année universitaire 2017-2018 et pour les Masters de la Mention Science politique, la sélection d'entrée directe en Master 2 se fera comme les années précédentes. Pour l'entrée en Master 1, deux commissions d'examen des candidatures (étudiants au moins titulaires d'une Licence) sont constituées, composées de représentants de l'équipe pédagogique des actuelles cinq Spécialités de Master 2 et des deux Spécialités de Masters 1 et ce, suivant le découpage suivant :
Commission 1 : M1 Relations et échanges internationaux, M2 Affaires et commerce international avec les pays émergents, M2 Études stratégiques et M2 Coopération internationale et ONG ;
Commission 2 : M1 Politique et action publique, M2 Conseil aux collectivités territoriales en matière de politique et de développement durable et M2 Conduire et évaluer les politiques publiques ».*

Ces créations sont soumises au vote des membres du Conseil :

Vote favorable à l'unanimité

9) Situation transitoire des étudiants redoublant la première année d'un Master de la Mention Science politique

En raison de la réforme imposée pour les Masters de la Mention Science politique, il est proposé au Conseil, à titre transitoire, les dispositions suivantes :

« À titre transitoire, les étudiants non admis en 2016-2017 à l'issue d'un des deux Masters 1 de la Mention Science politique (Politique et action publique et Relations et échanges internationaux), afin de préserver le principe d'égalité à l'égard des nouveaux entrants, ne seront admis à redoubler en 2017-2018 qu'après étude de leur dossier par les responsables de ces formations, à l'exception de ceux qui avaient déjà fait l'objet d'une admission initiale sur dossier ».

Vote favorable à l'unanimité

10) Prise en charge des étudiants en difficulté en première année des Licences de l'UFR

Après discussion avec un représentant du SCUIO-IP (appellation alors en vigueur) de l'Université, la disposition suivante est proposée :

« Tout étudiant de première année d'une Licence des Mentions Droit, AES et Sciences politiques n'ayant pas validé le premier semestre de sa scolarité soit en raison de sa défaillance, soit avec une moyenne générale égale ou inférieure à 03/20 peut solliciter une entrevue avec un responsable du SCUIOP en vue de faire le point sur son parcours universitaire et ses projets professionnels ».

Après discussion, la mesure est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

11) Orientations à retenir pour l'avenir de la LAP

La commission de révision des maquettes de Licences a commencé ses réflexions sur les orientations à retenir pour la prochaine accréditation.

Pour la Licence d'AES, la question se pose du devenir du parcours Administration publique, parcours auquel accèdent les étudiants, en troisième année, après une sélection sur dossier et qui a pour objectif de préparer aux concours d'entrée dans les Fonctions Publiques.

En vue de favoriser la réussite des usagers, diverses suggestions sont discutées, notamment celles d'une éventuelle transformation en Licence professionnelle ou d'une fusion avec le parcours Administration publique et sociale.

C'est finalement le projet d'un parcours antérieur recommandé qui emporte l'assentiment commun.

Dès lors, la décision suivante est soumise au vote :

Les membres du Conseil demandent à M. Frantz Pellaton, responsable du parcours LAP, de préparer un projet de parcours recommandé, dès la L1 et la L2, aux étudiants se destinant à la filière d'administration publique.

Vote favorable à l'unanimité

12) **Subventions à projets d'étudiants**

Une demande de subvention de 700 € (sept cents euros) est présentée par des étudiants souhaitant se présenter au concours Rousseau (concours de plaidoirie).

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention)

13) **Questions diverses**

Conformément aux dates déjà votées, la prochaine réunion du Conseil aura lieu le 15 mai 2017. Celle, suivante, du 26 juin 2017, aura à son ordre du jour l'élection du nouveau Doyen, le mandat du Doyen actuel s'achevant le 17 septembre 2017. Il est rappelé qu'une réunion de Conseil a déjà été votée pour le 18 septembre 2017.

Les dates pour les réunions du Conseil lors de l'année universitaire 2017-2018 (sous réserve des décisions qui pourraient être proposées par une nouvelle équipe décanale) sont soumises au vote :

9 octobre 2017 ; 20 novembre 2017 ; 8 janvier 2018 ; 12 mars 2018 ; 14 mai 2018 et 25 juin 2018

Vote favorable à l'unanimité

Monsieur Le Breton de Vannoise évoque la finalisation de la Convention de partenariat entre le TGI de Bobigny et la Faculté DSPPS. De part et d'autre, un représentant sera spécialement missionné pour cette tâche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.